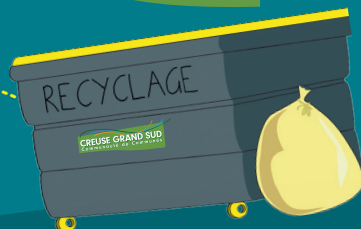


Qu'est-ce qui est **JAUNE**
avec des roulettes...
et qui arrive *bientôt* dans vos **POINTS DE COLLECTE ?**

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



- NOTE D'INFORMATION -

- Mise en place de bacs jaunes collectifs -

C'était l'un des sujets à l'ordre du jour de la dernière réunion publique organisée le jeudi 13 octobre à la Mairie de Felletin, **c'est désormais chose faite : fini la collecte des sacs jaunes en porte à porte dans les rues de Felletin, bienvenue aux bacs jaunes !**

Et pour celles et ceux qui ne déposaient pas encore leur(s) sac(s) noir(s) dans les bacs noirs, il en va bien évidemment de même : **plus de porte à porte.**

En effet, à l'occasion de la mise en place de l'extension des consignes de tri, votre Communauté de communes Creuse Grand Sud, en partenariat avec la commune de Felletin, **vient de mettre en place une vingtaine de containers de tri sélectif supplémentaire dit « bac jaune » dans la ville de Felletin** (ainsi que quelques bacs noirs pour un meilleur maillage).

MON BAC JAUNE PARTAGÉ

Depuis le lundi 10 octobre 2022, les foyers des quartiers de la ville de Felletin, jusque-là collectés en porte à porte, sont dotés en bacs jaunes collectifs pour la collecte du tri dit « tri simplifié ». **Désormais, tous les emballages se trient et se recyclent !**

Plus simples pour la collecte, plus pratiques, plus propres, les bacs jaunes compléteront le dispositif des bacs noirs dans les points de regroupement qui n'étaient pas encore équipés. **Finis donc le porte à porte.**

LA COLLECTE

La première collecte s'est déroulée le mercredi 26 octobre 2022 et va se renouveler chaque mercredi, comme avant (hors jours fériés). Pour mémoire, les ordures ménagères sont quant à elles collectées tous les mardis et vendredis.



Pour suivre l'évolution potentielle du jour de collecte rendez-vous sur <https://creuse-grand-sud.fr/environnement/decheteries/> et/ou suivez-nous sur les réseaux-sociaux.

SE PROCURER LE MEMO-TRI ET LES SACS JAUNES

Vous avez été destinataires la semaine dernière d'un courrier dédié vous expliquant le passage au tri simplifié. Toutefois, si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous le procurer en même temps que des sacs jaunes **en vous rendant à la Mairie** (12 Place Charles de Gaulle, 23500 - FELLETIN - le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Tél : 05 55 66 51 11) **ou au siège de votre communauté de communes** (Communauté de communes Creuse Grand Sud, 34 rue Jules Sandeau - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - Tel: 05 55 67 79 98).

Vous pourrez vous ré-approvisionner en sacs jaunes de la même manière.

Attention : si désormais tous vos emballages sans exception vont dans le bac de tri (emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique), **les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre. Seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.**

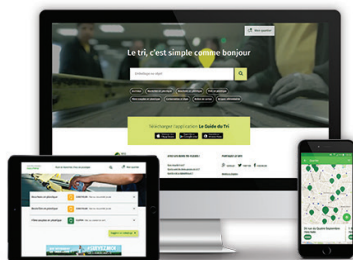
Les sacs jaunes sont exclusivement réservés au tri et ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs à ordures ménagères.

Tout dépôt d'encombrants est strictement interdit dans les points de regroupements et puni d'une amende allant jusqu'à 1500€.

Les agents de la communauté de communes sont vigilants quant au remplissage et à la propreté de ces points de regroupement. Toutefois, si vous constatez des problèmes, nous comptons sur vous pour nous en faire part en nous contactant directement au 05 55 67 79 98.



consignesdetri.fr
Le site web



L'application
Guide du Tri

